Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1671

Artikel: Politique fédérale : trois projets de loi dits nouveaux

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013769

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Trois projets de loi dits nouveaux

Nouvelle péréquation financière, nouvelle politique régionale, nouveau fonds d'infrastructures: trois projets de lois qui sentent le réchauffé et interfèrent. Essai de lecture parallèle.

as facile à suivre, la politique fédérale. Pas faciles à pister, tous ces projets d'abord concoctés dans les cercles d'experts, puis triturés par l'administration, testés en procédure de consultation, remaniés par la même administration, finalement adoptés par le Conseil fédéral et transmis Chambres, où ils se mettent à zigzaguer d'une commission et d'un Conseil à l'autre, au cours d'une procédure parlementaire qui s'achève dans les deux ou trois ans au moins, avant de se prolonger le cas échéant en votation populaire, sur référendum obligatoire ou provoqué.

Chaque projet a donc son histoire, sinueuse et discontinue. Au fur et à mesure des détours, saccades et croisements, s'estompe sa lisibilité et s'atténue son caractère initial, en principe clair et novateur. D'où ce goût d'éternel réchauffé qui se dégage des projets fédéraux, affadis par les compromis successifs, rabotés par les sacrifices symétriques, jamais valorisés par des synergies effectives.

Les hasards du calendrier et les soubresauts de la procédure font qu'après de longs préparatifs trois projets de loi viennent de parvenir aux Chambres fédérales, émanant de trois départements différents, reposant sur trois bases constitutionnelles distinctes. Pas besoin de forcer la réalité pour considérer ces trois dossiers comme complémentaires, en tout cas liés. Besoin en revanche de s'accrocher pour mettre en perspective, pour évaluer les interactions, pour apprécier l'ensemble qu'ils composent bel et bien malgré leur traitement fractionné.

Ces projets relèvent tous trois de la politique structurelle: il y a eu d'abord la législation d'exécution concernant la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT, Message du 7 septembre 2005); puis la nouvelle politique régionale (Message du 16 novembre 2005); enfin, le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales (Message du 2 décembre 2005).

Un tout indivisible

L'application de la RPT, votée haut la main par le peuple et les cantons en novembre 2004, concerne une bonne trentaine de lois, révisées en bloc par un «acte modificateur unique», présenté comme un tout indissociable par un Hans-Rudolf Merz davantage amateur de puzzles que de visions globales. Le Conseil fédéral espère que sa prudence permettra d'accélérer la procédure parlementaire et préviendra les ardeurs référendaires de certains groupes de pression, en faveur de l'assurance invalidité par exemple, dont la réorganisation avait motivé l'opposition socialiste à la réforme constitutionnelle finalement votée il y a un an. D'autant que pour appâter les foules urbaines et leurs autorités, la loi d'application prévoit une nouvelle répartition des charges pour le financement du trafic d'agglomération. De quoi rendre les villes heureuses, à défaut de contribuer puissamment à la réforme prétendument salvatrice du fédéralisme d'exécution.

Or voilà qu'avec son projet de Fonds d'infrastructure, le Conseil fédéral présente une nouvelle

répartition du soutien financier promis tant au développement des transports publics d'agglomération (six milliards de francs en vingt ans) qu'à l'achèvement et à l'entretien du réseau des routes nationales (quatorze milliards). Compromis par empilement, destiné à surmonter les obstacles qui ont tué le contreprojet à l'initiative Avanti devant le peuple et les cantons en février 2004. Ce qui n'empêchera personne, pas même son promoteur contraint Moritz Leuenberger, de juger gravement déséquilibré le rapport entre les montants consacrés au trafic automobile dans l'ensemble du pays et ceux qui devraient revenir aux transports collectifs dans les régions les plus peuplées. En tout cas, le fonds d'infrastructure prévu n'a pas de quoi soulever l'enthousiasme, ni rien qui signale un grand projet national pour l'organisation de la mobilité locale et interurbaine.

Marche arrière

Quant à la Nouvelle politique régionale, beaucoup moins coûteuse, elle a perdu toute sa fraîcheur innovante. Après avoir poussé l'audace en 2003-2004 jusqu'à mettre les régions périphériques en concurrence avec ellesmêmes et à considérer les zones urbaines comme des pôles de développement, le Secrétariat d'Etat à l'économie a dû, quelques séances d'un groupe de travail intercantonal plus loin, faire proprement marche arrière. Le nouveau projet rappelle sans vergogne l'Arrêté Bonny et les beaux temps d'avant la gestion économique des territoires. Moyennant quoi, le projet a de bonnes chances devant les

Chambres, où il fera l'objet d'une acceptation molle, après un débat sans élan, «animé» par un Josef Deiss plus rabat-joie que jamais, trop content de s'en tirer avec un chèque de trente millions par an la moitié de la facture actuelle.

Sortis nullement indemnes des traitements assez rudes subis avant leur transmission aux Chambres, les trois projets en question vont connaître un sort analogue: l'acceptation par neutralisation des franges d'opposants irréductibles, réduites d'avance par les compromis et formatages de leur histoire préparlementaire. Personne n'y trouve entièrement son compte, mais les principaux lobbies sont servis, en proportion de leur influence et de leur capacité de revendication; lesquelles peuvent se révéler inversement proportionnelles à leur poids démographique, comme le démontrent les rapports de force entre régions dites périphériques et agglomérations urbaines. yj

